HONORAIRES EN VIGUEUR AU 1er AVRIL 2023 :

Honoraires de transactions tous biens sauf terrains :

- De 0 à 100 000 € : honoraires fixes de 6 000 € TTC
- Au-delà de 100 000 € : 5% TTC du prix de vente

Honoraires de transactions de terrains :

- De 0 à 100 000 € : honoraires fixes de 8 000 € TTC
- Au-delàs de 100 000 € : 6% TTC du prix de vente pour les terrains vendus avec permis de construire accepté
 - Au-delàs de 100 000€ : 10%TTC du prix de vente pour les autres terrains

Honoraires de locations:

- Honoraires pour visites, constitution du dossier et rédaction du bail :
 - 10€ TTC / m² à la charge du propriétaire
 - 10€ TTC / m² à la charge du locataire
 - Honoraires pour état des lieux :
 - 3€ TTC / m² à la charge du propriétaire
 - 3€ TTC / m² à la charge du locataire

Honoraires de locations locaux professionnels :

- 1 mois de loyer Hors Charges à la charge du propriétaire (TVA en sus de 20 %)
- 1 mois de loyer Hors Charges à la charge du locataire (TVA en sus de 20%)